



Tél : 05.90.21.29.20

Courriel : csn.dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Procédure à suivre pour le passage d'un navire de plaisance en navire de plaisance à utilisation commerciale (NUC)

Vous trouverez ci-après les éléments à transmettre au Centre de Sécurité des Navires afin d'obtenir un permis de navigation pour un navire de plaisance à utilisation commerciale.

Pour les navires de plus de 12 mètres, l'inspecteur du Centre de Sécurité des Navires (CSN) en charge de l'étude de votre navire devra présenter votre dossier à la Commission Régionale de Sécurité (CRS) qui autorisera le passage du navire en professionnel en l'état ou non.

1 - Documents à fournir pour le passage en professionnel

Formulaires à renvoyer complétés

01 – Déclaration de Mise en Chantier (DMC)	<i>Ces formulaires vous sont transmis par le Centre de Sécurité des Navires de la Guadeloupe</i>
02 – Fiche de renseignement NUC	
03 – Certificat d'affectation	

Documents concernant le navire et les moteurs

Déclaration Écrite de Conformité (DEC) du navire	<i>Ce document permet d'attester de la conformité du navire avec les normes CE</i>
Certificat d'examen CE de type	<i>Document qui complète la DEC pour un navire avec un module d'évaluation B+()</i>
Photo de la plaque signalétique du navire	
Manuel du propriétaire	
Plan d'ensemble du navire	
DEC des moteurs	<i>Pour les moteurs hors-bord</i>
Certificat EIAPP	<i>Pour les moteurs in-board diesel de plus de 130 kW</i>

Note : il est recommandé de transmettre rapidement la « Déclaration écrite de conformité » de votre navire au Centre de Sécurité des Navires car c'est ce document qui déterminera en partie la faisabilité de votre projet.

Documents pour l'exploitation

Document détaillant l'exploitation prévue du navire	<i>Port-base, type de croisière, zone d'activité...</i>
Document Unique de Prévention (DUP)	
Fiches rôles/procédures (abandon, voie d'eau, incendie)	
Registre des personnes embarquées avec les coordonnées d'un point de contact à terre	

2 - Préparation de la Visite de Mise en Service (VMS)

Documents à préparer pour la visite de mise en service

Licence radioélectrique	
Rapport d'inspection de l'ANFR en cours de validité	<i>Si installation fixe à bord</i>
Attestation de contrôle annuel des extincteurs	
Attestation de contrôle annuel de la dotation médicale par une pharmacie	
Attestation de contrôle des radeaux à jour	<i>À partir de la 3ème catégorie</i>
Attestation de contrôle annuel du gréement	<i>Pour les voiliers</i>